



Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mai 2026
N°DEL_2026_052**

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Représentés : 3	Votants : 18
---	----------------------	------------------------	---------------------

Date de la convocation : 22 mai 2026	Date d'affichage : 22 mai 2026
---	---------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, DESOMER Christophe, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LEGOUT Cécile, LHERM Emilie.

Etaient absents : PAQUIN Christine représentée par GALERY Jacques, ESPALIEU Aline représentée par MURAT Frédéric, VABRE Fabien, MAX Alexandre représenté par Franck LE PAGE.

Madame Cécile CHARBONNEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Année 2026-2027 Fourniture de repas pour la micro-crèche

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que le conventionnement avec la CAF relève du mode de financement PSU (Prestation de Service Unique). A ce titre, la micro-crèche est tenue de fournir les repas aux enfants la fréquentant. Le Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres », gestionnaire de la micro-crèche, aura recouru à une prestation de service auprès de la Commune de Saint-Paul-des-Landes pour la préparation et la livraison des repas.

Les repas seront confectionnés au restaurant scolaire et livrés à la micro-crèche.



Il est proposé au Conseil municipal :

- A compter du 4 juillet 2026 et pour l'année scolaire 2026-2027 de fixer les tarifs des repas de la micro-crèche :

Pour les enfants 4,70 € (4,59 € pour l'année 2025-2026)

Pour les adultes 5,90 € (5,78 € pour l'année 2025-2026)

- de facturer périodiquement la fourniture des repas au Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres »

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter la proposition par 18 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Cécile CHARBONNEL

Le Maire

Jean-Luc DONEYS